



SOS HAITI ENFANTS ADOPTES

108, boulevard Gallieni
92130 Issy-les-Moulineaux

GEORGES PATIENT

SENATEUR
DE LA
GUYANE

Paris, le 5 février 2010

MAIRE
DE MANA

Madame, Monsieur

Vous avez appelé mon attention sur votre collectif et l'action qu'il mène au sujet des enfants haïtiens en voie d'adoption par des parents français. Vous avez également sollicité mon soutien et souhaité connaître ma position sur ce dossier très sensible. En tant qu'homme et en tant qu'élu local dont la commune mais aussi le département abrite une forte communauté haïtienne, je suis très touché par ce nouveau drame que connaît Haïti. La Guyane est en effet très concernée à plus d'un titre.

Sur la question des enfants adoptés, il est vrai que la France à l'inverse d'autres pays européens tels que les Pays Bas, la Belgique ou les américains, a une attitude plus prudente en matière d'évacuation d'enfants haïtiens en cours d'adoption par ses ressortissants. En effet, pour les Pays-Bas et la Belgique, la procédure légale concernant ces adoptions a été suivie jusqu'au bout. Elle a seulement été accélérée, en accord avec les autorités haïtiennes.

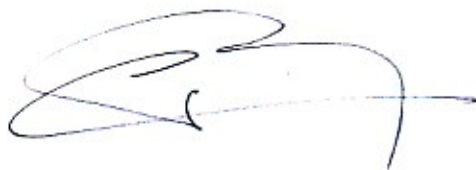
Il est évident que l'aventure hasardeuse de l'ONG « Arche de Zoé » a laissé des traces et explique sans doute l'attitude sourcilleuse de la France. Il est à mon avis essentiel que la France soit scrupuleuse en matière de respect des procédures légales, l'actualité très récente l'a malheureusement encore bien démontrée. Loin de moi l'idée de faire des amalgames mais sur cette question éminemment sensible et douloureuse, il faut veiller à ne pas commettre d'impairs.

Cependant compte tenu de la gravité et de l'urgence de la situation, il me semblerait opportun que la France parvienne avec les autorités haïtiennes à un accord sur une procédure accélérée et donc, probablement, « allégée », quitte à la compléter dans l'année à venir, pour que les dossiers soient légalement recevables, en particulier quand il s'agira d'adoption plénière et d'inscription des enfants, en France, au registre d'Etat-Civil. Une commission mixte franco-haïtienne de suivi des procédures a été créée pour répondre à la question des adoptions et du rapatriement d'enfants haïtiens. C'est une avancée non négligeable et l'on peut espérer qu'elle permettra de répondre à vos légitimes interrogations et inquiétudes.

Sur l'idée d'un centre d'accueil de transition en Guadeloupe proposé par Mme Nadine Morano, Secrétaire d'Etat à la Famille, je ne pense pas que le traumatisme du « transfert » sera moins violent si les enfants sont en Guadeloupe (combien de temps, en attendant quoi ?) que s'ils sont envoyés directement en métropole. J'ai discuté de cela avec des parents adoptifs d'haïtiens et ils sont également tous très sceptiques voire opposés à cette idée.

Sensible à votre démarche, j'espère que vous pourrez accueillir vos enfants le plus rapidement possible.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Georges PATIENT